TL 172

LA MISSION DE LA REPUBLIQUE D'INDONÉSIE
AUPRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

PRINCIPES CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME DANS LA LOI INDONESIENNE

(traduction non officielle)

Boulevard du Souverain 7 ⌂ B-1170 Bruxelles ⌂ Tel 02/660 89 15 ⌂ Fax 02/675 53 55 ⌂ Tlx 20379 a putri b

PRINCIPES CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME DANS LA LOI INDONESIENNE.

L'Indonésie reconnaît l'application universelle de certains droits humains et libertés fondamentaux et reconnaissent le devoir de tous les états de promouvoir le respect pour l'observance des droits humains et libertés fondamentaux pour tous.

Le Gouvernement Indonésien en toute logique, a adhéré aux préceptes humanitaires, aux droits et libertés contenus dans notre Philosophie d'Etat , Le Pancasila, et notre Constitution de 1945 ainsi que dans les lois et régulations se rapportant au sujet en question.

En effet, ces préceptes, droits et libertés, contenus dans la constitution/les lois indonésiennes, prennent leur origine dans les traditions ancestrales, les us et la philosophie de vie de ses habitants.

La base philosophique de l'état Indonésien, le Pancasila (signifiant les Cinq Piliers ou les Cinq Principes), comprend les préceptes humanitaires qui sont mutuellement reliés et inséparables les uns des autres.

Les Cinq Principes du Pancasila sont :

* Croyance en un Dieu Suprême, Unique
* Une humanité juste et civilisée
* L'unité de l'Indonésie

* Une démocratie, dirigée par la sagesse intérieure de l'unanimité découlant de délibérations entre les représentants
* Justice sociale pour tous les membres du peuple indonésien.

La Constitution de la République de 1945, basée sur le Pancasila, contient également des préceptes humanitaires et des principes de base de droit humain. Pour illustrer ceci, la signification essentielle de certains des Principes du Pancasila ainsi que les articles de la Constitution de 1945 s'y rattachant sont repris ci-dessous et brièvement expliqués :

La signification profonde du premier Principe - Croyance en un Dieu Suprême, Unique - signifie que toutes les différentes religions et croyances en Indonésie se groupent autour d'un credo fondamental à savoir la croyance en un Dieu Tout Puissant, Unique, Dieu Suprême.

La vérité première de ce Principe est, par conséquence, que tout être humain en Indonésie, sans distinction aucune quant à la religion ou la croyance qu'il ou elle peut avoir, devra respecter la croyance de chacun, en vertu de l'harmonie et de la paix de l'humanité. En d'autres mots, ce Principe contient le précepte de la tolérance religieuse et la liberté de chaque citoyen indonésien de suivre la religion ou la croyance de son choix.

Le second Principe - Humanité juste et civilisée - est très proche des droits humains et libertés fondamentaux, tout en mettant l'accent sur certains aspects des obligations de l'homme envers la société et l'état. C'est pourquoi ce Principe montre que les relations dans la société et dans l'état, doivent être basées sur une moralité juste et civilisée.

Ensuite, le Principe de la Démocratie dans le Pancasila ne s'arrête pas uniquemment à la démocratie dans le sens normal du terme mais aussi dans son sens matériel. Il s'agit d'une démocratie impregnée de la Croyance dans le Dieu Suprême et Unique, avec la moralité d'une humanité juste et civilisée, ayant pour but une justice sociale pour tous les citoyens. Il s'agit d'une démocratie où l'on perçoit la consonance des valeurs traditionnelles et sociales indonésiennes, ce qui entraîne dans le processus idéal de prise de décisions le consensus plutôt que le vote majoritaire. Ceci implique non seulement une égalité politique mais également une égalité économique, sociale et culturelle.

Finalement, le Principe de la Justice Sociale est à nouveau très proche des préceptes humanitaires. La Justice sociale dont il est question ici, se réfère aux relations des êtres humains dans la société et encourage chacun à l'établissement d'une société juste et prospère, tant matérielle que spirituelle, dans laquelle toute forme

d'exploitation de l'homme par l'homme est proscrite. En outre, ce Principe implique la nécessité de créer ces conditions dans une société où tous les groupes et toutes les couches de la population indonésienne auront une opportunité équivalente de gagner leur gagne-pain et de s'assurer une vie humaine digne.

Dans la Constitution de 1945, les préceptes humanitaires et les droits humains fondamentaux sont contenus dans les articles ci-dessous :

Article 27

paragraph (1) : Sans exception aucune, tous les citoyens jouiront d'un statut identique devant la Loi et le Gouvernement et seront obligés de respecter la Loi et le Gouvernement.

paragraph (2) : Tout citoyen a droit au travail et à des moyens d'existence, adaptés aux êtres humains.

Article 28 : La liberté d'association et de réunion, la liberté d'exprimer ses pensées oralement et par écrit, seront ordonnées statutairement.

Article 29

paragraph (2) : L'Etat garantit la liberté de chaque citoyen d'adhérer à la religion de son choix et d'exercer ses devoirs religieux en conformité avec cette religion et sa croyance.

Article 30

paragraph (1) : Chaque citoyen a le droit et le devoir de participer aux efforts de la défense de l'Etat.

Article 31

paragraph (1) : Tout citoyen a le droit de recevoir une éducation.

paragrap (2): Le Gouvernement établira et gérera un système d'éducation nationale, qui sera ordonné statutairement.

Article 33

paragraph (3) : La terre, l'eau et les richesses naturelles y contenues seront controlées par l'Etat et seront utilisées au plus grand bien-être de la population.

Article 34 : Les pauvres, et les enfants abandonnées seront pris en charge par l'Etat.

A côté des articles ci-dessus, il est également important de noter qu'une partie du Préambule de la Constitution de 1945 qui concerne les aspirations de la République d'Indonésie stipule entr' autres :

> "Considérant que l'indépendance est le droit naturel de chaque nation, le colonialisme doit être aboli dans ce monde car il n'est pas conforme avec le genre humain et la justice..."
>
> "En conséquence, en vue de créer un Gouvernement de l'Etat d'Indonésie qui protègera toute la population indonésienne ainsi que leur pays d'origine, en vue d'améliorer le bien-être général, de développer la vie intellectuelle de la nation et de contribuer à la mise en oeuvre d'un ordre mondial basé sur l'indépendance, sur une paix durable et sur une justice sociale...".

Les extraits ci-dessus décrivent briévement les principes humaintaires contenus dans le Pancasilla et la Constitution de 1945, formant la Base de l'Etat et le point de vue philosophique du peuple indonésien sur la vie. Ces principes

furent développés dans les différentes lois et régulations nationales. Dans ce contexte, il y a lieu de noter que les principes mentionnés dans la Constitution de 1945 sont similaires aux principes de base contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui, trois ans plus tard, en 1948, fut adoptée par les Nations Unies.

Comme dans beaucoup d'autres pays du monde en voie de développement, la culture indonésienne aussi bien que ses anciennes lois coutumières bien développées ont réservé la plus grande priorité aux intérêts de la communauté par rapport aux droits individuels. Ceci implique que les intérêts de la majorité devraient généralement prévaloir sur ceux des individus ou des groupes, sans pour autant porter préjudice aux droits et intérêts de ces individus et de ces groupes. En Indonésie, les droits et intérêts de ces derniers sont de fait toujours pris en compte, en application du principe du "musyawarahmufakat" (délibérations dans le but d'atteindre un consensus) qui est fermement ancré dans le système socio-politique de la nation et dans sa forme de démocratie.